

De l'électricité pour tous,  
des économies pour moi.

Baisser  
le chauffage  
de 1° C...



Des gestes  
simples  
toute l'année

=  
230€  
pour  
un an de  
cinéma\*

Prendre  
des douches  
plutôt que  
des bains...

Couper  
les appareils  
en veille...

Pour toutes les conseils et de photos à adopter sur :  
[www.electrogagnant.fr](http://www.electrogagnant.fr)



## Assises : l'affaire Deromme pour la première session 2014

La première session de l'année de la cour d'assises du Var s'ouvrira lundi, pour trois semaines, au palais de justice de Draguignan. Elle sera placée sous les présidences successives des conseillers Thierry Fusina et Pascal Guichard.

Cette session sera marquée par le procès d'une affaire criminelle qui a bouleversé le Var, au printemps 2011 : la disparition, à Lorgues, de Colette Deromme, puis la découverte de son corps un mois plus tard à Aups, dissimulé sous un tas de pierres, en contrebas d'une route touristique.

Sa belle-sœur Sylviane Fabre sera poursuivie pour assassinat, et son neveu pour recel de cadavre et modification de la scène de crime. Le procès devrait se dérouler la dernière semaine de la session.

### Incestes dénoncés à Flassans

Auparavant, la cour abordera, lundi et mardi, une affaire de viols à caractère incestueux, pour laquelle un manutentionnaire de 43 ans, demeurant à Flassans, est en détention provisoire depuis mai 2012.

C'est à cette époque que l'hôpital de Brignoles a signalé au parquet de Draguignan le cas d'une fillette de 11 ans. L'enfant avait été abusée pendant sept mois par son père, à raison d'une ou deux fois par semaine, au domicile familial, pendant les absences de la mère. L'accusé aurait confirmé toutes les déclarations de sa fille, indiquant qu'elle avait pris auprès de lui la place de sa mère. M<sup>me</sup> Muriel Gestas et Laure Bonneville-Haller assureront sa défense, face à M<sup>me</sup> Coline Martin, aux intérêts de l'enfant.

### En appel : l'oncle de Furveau

De mercredi à jeudi, un informaticien de 54 ans viendra faire appel d'une condamnation à dix ans de prison, infligée en juin dernier par les assises des Bouches-du-Rhône. Il lui est reproché d'avoir abusé au long cours d'une nièce confiée à sa garde, de l'âge de 4 à 15 ans, au domicile familial, à Furveau. L'accusé a toujours nié ces faits, tout comme des attouchements sur une autre de ses nièces quand elle était âgée de 9 à 11 ans.

G. D.

## Une vingtaine de caravanes de gens du voyage installées à Hyères

Une vingtaine de caravanes, arrivées de La Londe, se sont installées sur le parking Arromanches, hier, près du port d'Hyères, sans véritablement créer de perturbation de la circulation. Les gens du voyage sont entrés du côté de la Base d'aéronautique navale en début d'après-midi, indiquant qu'ils souhaitaient rester trois semaines.

Les élus de la cité des Palmiers se sont rendus sur place avec les policiers municipaux et ont bloqué la sortie des caravanes à l'aide d'un camion. Des agents restaient également sur place hier soir pour effectuer une surveillance. Le maire Jacques Politi déposera ce matin un référé auprès du tribunal pour demander l'évacuation du site.

Var matin - Lundi 6 janvier 2014

# Var

Lundi 5 Octobre 2015.

DU FABRICANT AU CONSOMMATEUR

# GENIMA

LE BON MATELAS

LA GARDE

[www.genima.fr](http://www.genima.fr)

# L'affaire Colette Deromme en appel aux assises d'Aix

Condamnée en janvier 2014 à trente ans pour le meurtre de son ex-belle-sœur à Lorgues Sylviane Fabre a choisi d'affronter un deuxième procès. Perpétuité encourue pour assassinat

**F**ataliste, elle avait dit à ses juges : « Quelle que soit la sentence, je m'en fous. Je suis prête à prendre la peine la plus grosse. »

Mais ce 22 janvier 2014 dans le box de la cour d'assises du Var, Sylviane Fabre ne connaissait pas encore le verdict que les jurés allaient rendre le lendemain. Innocentée pour la préméditation qui pesait sur ses épaules, elle avait été condamnée pour le meurtre de Colette Deromme au maximum de la peine, trente ans de réclusion.



Sylviane Fabre a finalement fait appel, et son deuxième procès s'ouvre aujourd'hui, pour quatre jours, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence.

Le chef d'accusation n'a pas changé. C'est toujours un assassinat qui lui est reproché et qui lui fait encourir la perpétuité.

### Un mois après la disparition

Signalée le 15 avril 2011 à Lorgues, la disparition inquiétante de Colette Deromme était restée une énigme pendant un mois, malgré d'importantes recherches des gendarmes. Le corps de cette mère de famille avait été retrouvé à Aups par des touristes au mois de mai, enseveli sous



Suite au procès en première instance, en janvier 2014, Sylviane Fabre a décidé d'interjeter appel, contrairement à son fils. (Dessin d'archive: Rémi Kerfridin)

un tas de pierres, en contrebas de la route des gorges du Verdon.

Dans l'intervalle, des écoutes téléphoniques avaient amené les enquêteurs à soupçonner Sylviane Fabre, l'ex-belle-sœur de la disparue. Ils avaient appris qu'un différend opposait les deux femmes, dans la gestion de la société civile immobilière qu'elles avaient constituée

pour acquérir en commun « La Garrigue », leur villa de Lorgues.

### Étranglée avec une cordelette

Arrêtée le 20 février 2012, Sylviane Fabre avait rapidement avoué le meurtre de Colette Deromme. Elle lui avait donné rendez-vous le 14 avril 2011, à la maison qu'occupait son fils à

quelques kilomètres de Lorgues, sur la route de Draguignan.

Dans la remise, une violente dispute les avait opposées et elle avait étranglé la victime avec une cordelette, qu'elle affirmait avoir trouvée sur place.

Quelques heures plus tard, son fils David l'avait aidée à nettoyer la scène de crime et à charger le corps

Dès sa disparition, le portrait de Colette Deromme avait été largement diffusé. (Photo DR)

de Colette Deromme dans sa voiture. Le projet était de jeter le corps dans les gorges du Verdon, mais une panne les avait contraints à s'en débarrasser à la va-vite, en bordure de route à Aups.

Sylviane Fabre a toujours contesté la préméditation, affirmant avoir agi dans un accès de colère, en utilisant ce qui lui tombait sous

la main dans la remise. Ce sera sans doute l'axe de défense de M<sup>e</sup> Olivier Lan telme, qui assurera à nouveau sa défense dans ce deuxième procès. Condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis pour recel de cadavre et modification des lieux d'un crime, le fils de l'accusée n'a pas fait appel.

G. D.

## Aux assises : la semaine des enfants abusés

La cour d'assises ouvre aujourd'hui sa session d'octobre, la huitième de l'année, autour du président François Guyon. Six affaires criminelles seront soumises pendant trois semaines aux jurés varois.

### Toulon : des viols dénoncés plus de vingt ans après

De lundi à mercredi, un carrelleur toulonnais en retraite, âgé de 74 ans, répondra de viols commis sur deux petits garçons, voilà près de trente ans. Après avoir

nié en bloc, Bernard a passé des aveux partiels.

L'enquête avait révélé six autres victimes, pour lesquelles les faits, étalés sur plus de vingt ans, sont désormais prescrits.

Elle avait débuté en août 2013, quand un homme de 33 ans avait poussé la porte de la gendarmerie d'Hyères, pour dénoncer les viols subis de 8 à 11 ans, de la part de son parrain, entre 1988 et 1991.

C'est son épouse, alarmée par son traumatisme psychologique, qui l'avait déterminé à faire cette

révélation pour se libérer d'un lourd secret.

Les abus s'étaient produits régulièrement, quand il était confié à la garde de son parrain à Toulon, ou lors de promenades à Belgentier, Méounes, Solliès-Toucas. Le plaignant avait conservé le souvenir d'un cabanon où il subissait les faits, parfois en compagnie d'un autre garçon un peu plus âgé.

Identifiée, cette deuxième victime ne sera pas présente sur le banc des parties civiles. Il s'agit d'un apprenti de l'accusé,

alors âgé de 13 ans, qui est décédé en 2011.

La défense sera assurée par M<sup>e</sup> Lauriane Coutelier, face à M<sup>e</sup> Thierry Garbail aux intérêts de la partie civile.

### Garçonnetts abusés à Toulon

Des faits similaires seront reprochés, jeudi et vendredi, à un fonctionnaire toulonnais âgé de 49 ans. Des viols ont été dénoncés en janvier 2011, au commissariat de Toulon, par un jeune homme de 22 ans. Cet orphelin

disait avoir été abusé de 12 à 21 ans, entre 2000 et 2009, par celui qu'il considérait comme son père de substitution.

Ces mises en cause sont globalement niées par l'accusé, qui a reconnu des pratiques homosexuelles avec le plaignant, mais librement consenties par le jeune homme, qui avait alors atteint la majorité sexuelle.

M<sup>e</sup> Edith Angelico et Karine Supplini plaideront sa cause, la partie civile étant représentée par M<sup>e</sup> Jacques Tremolet de Villers.

G. D.

# Affaire Deromme en appel : l'accusée nie avoir prémédité

Sylviane Fabre s'est longuement exprimée hier devant les assises des Bouches-du-Rhône, confirmant avoir étranglé son ex-belle-sœur le 14 avril 2011 dans une remise à Lorgues

Hier au palais de justice d'Aix, où l'on juge en appel Sylviane Fabre pour l'assassinat de Colette Deromme, le président Patrick Vogt est entré immédiatement dans le vif du sujet. Après le rituel procédural, il a d'emblée procédé à l'interrogatoire de l'accusée. Réticente au début, adoptant l'attitude fataliste qu'elle avait eue déjà en janvier 2014, lors de son premier procès devant les assises du Var, Sylviane Fabre, 56 ans, s'est finalement exprimée longuement sur les faits. D'abord pour reconnaître à nouveau qu'elle avait bien étranglé son ex-belle-sœur le 14 avril 2011, dans la remise d'une bastide isolée de Lorgues, où les deux femmes avaient rendez-vous. Ensuite pour contester l'avis attribué dans un guet-apens minutieusement préparé. Sylviane Fabre a confirmé

qu'elle était en litige avec Colette Deromme, dans la gestion de la société civile immobilière que les ex-belles-sœurs avaient constituée pour acheter une maison. Cette SCI du Clos Saint-Jaume, elle en portait trois quarts des parts, un quart revenant à la victime. Elle a également confirmé qu'elle avait détourné 4000€ des fonds de la société : « Un emprunt pour rénover la maison de mon frère, afin que mon fils David puisse y habiter ». Ce à l'insu de Colette Deromme, qui s'en était aperçue et lui demandait des comptes : « On avait un désaccord assez vif, mais pas au point de tuer quelqu'un ». C'est précisément pour régler ce litige que les deux femmes avaient rendez-vous à 15h30 à la bastide de Florieye, la maison du frère de Sylviane et ex-mari de Colette, sur la

route de Draguignan.

## Étranglée pendant un quart d'heure

« Dans la remise, on s'est enroulées, on s'est bousculées et elle est tombée. Je l'ai maintenue au sol. J'avais une cordelette à portée de main. Je l'ai prise et je l'ai étranglée. »

« J'ai dit que ça avait duré un quart d'heure. Ça m'a semblé très long, tellement c'était horrible. Ensuite je l'ai tirée au fond de la remise et je l'ai cachée sous la couverture du chien. Mon fils m'a vue sortir de la remise. Je lui ai dit ce que j'avais fait et il a vu le corps. »

« David n'est pas venu dans la remise pendant l'étranglement, et il ne m'a pas dit : "Ah, tu n'as pas fini !" Si j'ai dit ça pendant l'instruction, c'est parce que j'étais en colère contre mon fils, avec tout ce qu'il avait dit sur mon dos au juge. »



C'est peu dire que Sylviane Fabre en veut beaucoup à ses fils. (Craqué R. K.)

David Parel viendra aujourd'hui témoigner devant la cour. Il n'a pas fait appel des trois ans de prison, dont un avec sursis, infligés pour avoir aidé sa mère à nettoyer la scène de crime et à dissimuler le corps de la victime en bord de route à Aups.

G. D.

## Les fils de Sylviane : « d'égoïstes crevards »

Les mots les plus durs de Sylviane Fabre ont été pour ses deux fils, l'aîné, qui purge une peine pour un crime incestueux, et surtout le cadet, David Parel, dont les déclarations à l'instruction l'ont accablée. A l'en croire, le portrait qu'il a dressé d'elle est une caricature. « Il m'appelle "Schwarzy avec des boucles d'oreilles" ou "Gestapo", et me reproche de les avoir abandonnés. Mais c'est facile de critiquer. Je travaillais dix heures par jour à faire des ménages pour les nourrir. Alors, pour s'occuper des enfants, ce n'est pas évident. » Cette rancœur n'était pas à sens unique. Sylviane Fabre a confirmé que son souhait, en créant cette SCI, était aussi de déshériter ses fils. Elle envisageait de céder ses parts à ses nièces, les deux plus jeunes filles de Colette Deromme, sous la forme d'un viager. « J'en ai marre de mes enfants. Ces égoïstes, ces crevards pour lesquels je me suis saignée. Ces petits anges qu'on met au monde sans s'imaginer qu'ils deviendront des fleaux. » « David m'a tout mis sur le dos. Mais je ne lui ai rien demandé dans cette affaire. C'est lui qui s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas. »

Mercredi 7 octobre 2015

## Aix-en-Provence

# "Ma mère ne m'a pas élevé, elle m'a maté"

Sylviane Fabre a été confrontée au témoignage accablant de son fils, hier

Lorsqu'il a poussé la porte de la salle des témoins, il n'a pas eu un regard pour ses cousines. Ni pour sa mère, autant crainte que détestée. Bras tatoués et épaules carrées, solidement cramponné à la barre, David Parel a économisé ses paroles. "Déformation militaire", analyse l'avocat général Cortès. Ou le signe d'un immense malaise qu'il tente d'apprivoiser à coup de thérapie intensive depuis sa condamnation, par la cour d'assises du Var en janvier 2014, à trois ans de prison pour "recel de cadavre et modification d'une scène de crime".

De son enfance à Lorgues, avec son frère, entre un père "passif" et une mère "autoritaire", il ne garde guère de souvenirs. Sauf peut-être, "des coups de laisse pour chien" ou des "pi-



Lors de leur déposition, les gendarmes avaient indiqué avoir le sentiment que le fils de l'accusée avait eu un rôle actif lors du crime. Mère et fils ont vigoureusement démenti. / DESSIN VINCENT SILAS

"Elle m'a demandé de l'aide, je me suis exécuté."

lules roses" que sa mère lui faisait avaler dès qu'il rentrait de l'école pour le faire dormir.

"J'ai eu une enfance assez droguese. J'étais un peu dur. Ma mère ne m'a pas élevé, elle m'a maté", résume, d'une voix éteinte, le fils de Sylviane Fabre. Fuyant cette mère "envahissante", qui "méprise les hommes, ces larves", David s'engage dans l'armée. Mais l'incarcération de son frère pour des actes de pédophilie le fragilise et le plonge dans une profonde dépression. La première d'une longue série. Désormais père de famille à court d'argent, il est contraint de se rapprocher de sa mère, à Lorgues. Et emménage avec sa femme, Aurore, aux Florisyes. "En échange du loyer, on faisait les travaux de la bâtisse..." Celle-là même dotée d'un hangar où sera étranglée sa tante, Colette Deromme, le 14 avril 2011.

"Ce jour-là, vers 16h, je suis tombé sur ma mère, devant le hangar. Elle était essouffée, en transe, la bave aux lèvres", raconte-t-il, aussi froidement que l'avait fait Sylviane Fabre, la veille. En jetant un oeil à l'intérieur du hangar, il aperçoit les jambes de sa tante, allongées au sol. Les yeux de Colette Deromme sont déjà vitreux. "C'était trop tard, je ne pouvais plus rien faire", assure-t-il. "Tu vois, moi, j'ai osé le faire!", s'était vantée sa mère. "Pourquoi chez moi?", lui aurait-il demandé. "Car chez moi, il aurait fallu descendre le corps sur trois étages. Pas possible", lui aurait-elle rétorqué. Le cadavre de sa tante dans son jardin, David se laisse guider par sa mère, bien conscient que les gendarmes risquent de le soupçonner de complicité. "Elle m'a demandé de l'aide pour débarras-

ser le corps. Je me suis exécuté", lâche-t-il simplement. De la même voix atone, il raconte le sordide périple qui suit sur la route des gorges du Verdon. La panne à Aups, la sortie du cadavre de la voiture "par les pieds", sans ménagement, puis la chute dans le ravin, les pierres poussées avec les pieds... Puis, le départ pour Laval, loin du cauchemar, les tentatives de suicide, les cachets et les aveux, dix mois après, contraints et forcés.

"Cet étranglement était prévu ou pas? Vous comprenez, c'est ce qui nous intéresse...", demande le président Vogt. "Elle était obsessionnelle avec Colette, insiste David. Plusieurs fois, elle avait dit qu'elle voulait lui arracher la tête. Et me demandait si j'étais cap ou pas..." "Il s'enfoncé, s'agite Sylviane Fabre dans son box. Je ne lui ai jamais demandé de tuer qui que ce soit! Il veut

m'enfoncer. Il me déteste, stop maintenant!" Imperturbable, David regarde droit devant lui. Toujours sans un regard pour sa mère, celle qui ne l'a jamais considéré "à la hauteur".

Empêtrée dans sa haine et sa douleur, Sylviane Fabre sent que la situation lui échappe, qu'elle est maladroite, agressive, paumée... Elle se recroqueville sur son banc. "Quand je lui ai dit que ses enfants la trouvaient manipulatrice, elle s'est effondrée, elle a hurlé, rapporte l'expert psychologue. J'ai eu l'impression de la percevoir dans ce qu'elle avait de plus fragile. Elle préfère insulter et agresser plutôt que montrer ses faiblesses." La plus douloureuse étant le désamour de ses enfants. À la différence de Colette Deromme, "cette mère que David aurait voulu avoir".

Laetitia BARROUOLU

# Var

Mercredi 7 octobre 2015

ET SI ON VOUS OFFRAIT + DE POUVOIR D'ACHAT ?

**ID PROMOS**  
TÉLÉCHARGEZ VOTRE COUPON GRATUITEMENT à partir de votre smartphone ou de votre ordinateur et présentez-le en caisse lors de vos achats !

idpromos.varmatin.com

# Affaire Deromme en appel un témoin et des écoutes

Dès les prémices de leur enquête, avant même la découverte du cadavre un mois plus tard, les gendarmes avaient la conviction que Colette Deromme avait été assassinée par un proche

**A**u deuxième jour du procès en appel de Sylviane Fabre, pour l'assassinat de son ex-belle-sœur Colette Deromme le 14 avril 2011 à Lorgues (lire nos éditions de lundi et mardi), la cour d'assises des Bouches-du-Rhône a détaillé l'enquête des gendarmes qui avait résolu l'affaire au bout de dix mois.

On a ainsi appris que les enquêteurs avaient immédiatement cherché dans l'entourage de la disparue, mais que Sylviane Fabre n'était pas le suspect numéro un à l'origine. Les gendarmes soupçonnaient



## Les enfants de Colette Deromme jugent l'accusée

Face à la cour, Séverine Fabre, la benjamine des enfants de Colette Deromme, âgée de 18 ans au moment des faits, a fait partager l'angoisse qui avait été la sienne le 15 avril 2011. Pensionnaire aux Ares, elle a longtemps attendu cet après-

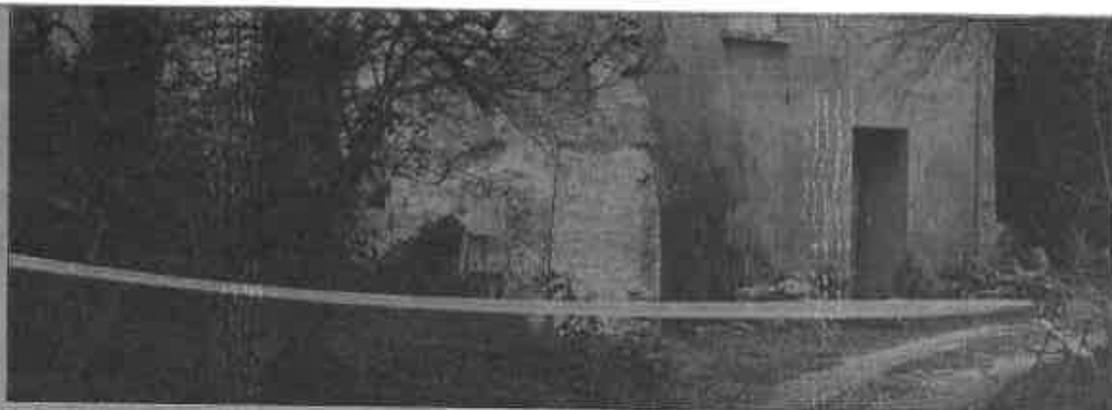
+ en fait Bernard Cubat, le locataire de l'appartement du rez-de-chaussée de "La Garrigue", la villa achetée en commun par Sylviane et Colette.

### Un témoin précieux

« Il avait les clés du logement de Colette Deromme à l'étage, et il semblait épier celle-ci, a souligné l'adjudant-chef Roger Camoin. Alors, on a perquisitionné chez lui et on l'a entendu plusieurs fois pour le pousser dans ses derniers retranchements. En lui mettant la pression, ça a payé. »

« C'est lui qui nous a dit que la disparition de Colette était liée à la société civile immobilière, et que Sylviane n'y était pas étrangère. Il nous a donné un mobile et un suspect. »

Bernard Cubat, devenu le témoin numéro un, avait aussi relaté avoir assisté, depuis son appartement, au retour de la voiture de Colette Deromme à "La Garrigue" l'après-midi de sa disparition. Il n'avait pas reconnu Colette au volant. Et quelques instants plus tard, il avait eu la surprise de recevoir la visite de



La bastide isolée, en bordure de la Florieye sur la route de Draguignan, où a eu lieu le crime.

(Photo doc/Christophe Chavignaud)

Sylviane Fabre. Trois semaines plus tard, le corps de Colette Deromme était retrouvé sous un tas de pierres, en contrebas de la route des gorges du Verdon au-dessus d'Aups.

### Une conviction d'un enquêteur

L'enquête s'est prolongée pendant des mois, à travers des écoutes téléphoniques, dans lesquelles le crime était évoqué de façon de plus en plus précise, faisant peser les soupçons sur

Sylviane Fabre. Le coup de filet général du 20 février 2012 a débouché sur ses aveux.

Aveux aussi de son fils David Parel, expliquant comment ils avaient chargé le corps dans la voiture, dans le but de le jeter dans les gorges du Verdon. Une panne de batterie les avait contraints à s'en débarrasser à Aups.

Dans ce volet de l'enquête, le major Lecluse a fait part de sa conviction personnelle à l'avocat général Pierre Cortès. « Je n'ai ja-

*mais cru que Sylviane Fabre, plutôt menue, ait pu venir seule à bout de la résistance de Colette Deromme. Je crois que David Parel n'a pas fait que l'aider à se débarrasser du corps, mais je n'ai aucun élément de preuve pour l'établir. »*

*Cette coaction n'a jamais été rapprochée au fils de Sylviane Fabre. Sa condamnation pour modification d'une scène de crime et recel de cadavre est désormais définitive.*

G. D.

midi-là, rongée par l'inquiétude, que sa mère vienne la chercher à la sortie des cours, comme chaque vendredi.

« Parce que jamais elle n'avait manqué l'heure. Parce qu'elle ne répondait pas au téléphone. »

Et pour cause, le portable de Colette Deromme se trouvait dans son sac à main, posé sur le siège de sa voiture, dans la cour de "La Garrigue". Elle était là depuis la veille, conduite par Sylviane Fabre après le crime, dans le but de simuler une disparition volontaire.

« Il n'y a pas un jour où je ne pense pas à ma mère. Elle était gentille, aimante, adorable. Je dois vivre comme ça toute ma vie maintenant. »

Dans le box, les sanglots de sa nièce ont tiré une larme à Sylviane Fabre. Que pensait-elle du comportement de sa tante ?

« Elle est froide, dure, sans cœur, sans émotion. » « C'est une menteuse manipulatrice, qui monte les gens les uns contre les autres », a renchéri Candy Fabre, son aînée de cinq ans.

## En bref

### Dijon : concours de cuisine

Le XXV<sup>e</sup> concours interrégional des jeunes espoirs se tiendra jeudi 5 novembre. Il est réservé à des jeunes professionnels de 17 à 26 ans. Chaque candidat devra réaliser deux préparations, chacune pour 6 personnes : un plat principal : dos de cabillaud obligatoirement accompagné de 2 garnitures, un dessert à base de

Grand Marnier. Les recettes seront envoyées avant le 15 octobre. Renseignements et bulletins d'inscriptions à Alban Deschamps, 18, boulevard de l'Université, 21000 Dijon. Tél. 09.52.31.34.79 après 19 h, 06.32.33.98.87. Courriel : deschamps.alban@yahoo.fr

### Immatriculation des véhicules

La préfecture rappelle que les

formalités d'établissement de cartes grises peuvent également être effectuées par les professionnels garages, concessionnaires et réseaux nationaux d'entretien de véhicules.

La liste de ces 300 professionnels habilités dans le Var est disponible sur Internet : [www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr)

(rubrique « où immatriculer votre véhicule ? »).

### Appel d'urgence en mer : le 196, nouveau numéro

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le 196, numéro d'urgence, permet désormais de joindre gratuitement et directement un centre de sauvetage en mer, 24 heures sur 24 et sept jours sur

sept. Le 196 permet au centre de sauvetage ainsi contacté de localiser et d'identifier l'appelant. Le 196 ne remplace pas le numéro d'urgence européen 112.

Le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF canal 16, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le Cross et les moyens de secours.

# Var

Jeudi 8 octobre 2015

ET SI ON VOUS OFFRAIT  DE POUVOIR D'ACHAT ?

**ID PROMOS**

TÉLÉCHARGEZ VOTRE COUPON GRATUITEMENT à partir de votre smartphone ou de votre ordinateur et présentez-le en caisse lors de vos achats !

idpromos.varmatin.com

# Affaire Deromme en appel : perpétuité encore encourue

Au procès de Sylviane Fabre devant les assises d'Aix-en-Provence, la défense a demandé que la préméditation ne fasse plus partie des poursuites. La cour a maintenu cette accusation

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a pris quelque retard hier, au palais de justice d'Aix-en-Provence, dans le procès en appel de Sylviane Fabre, 56 ans, pour l'assassinat de son ex-belle-sœur Colette Deromme, le 14 avril 2011 à Lorgues. Principalement du fait d'un problème de procédure soulevé *in extremis* par l'avocat de Sylviane Fabre, M<sup>e</sup> Olivier Lantelme, alors que le président Patrick Vogt venait de conclure le dernier interrogatoire de

vordict de janvier 2014, la cour d'assises du Var l'avait déclarée non coupable de la circonstance aggravante de la préméditation, pour ne retenir contre elle que le meurtre. Le pénaliste aixois a cité à l'appui un récent arrêt (4 mars 2015) de la chambre criminelle de la Cour de cassation : « L'appel incident du parquet ne sur-ait pas la cour statuant en appel des accusations dont elle a pu être acquittée, et dont le bénéfice doit être dé-claré pleinement acqui- »



**assassinat.** - Après délibéré, le président Vogt a annoncé : « Madame Sylviane Fabre n'a pas été acquittée d'une infraction, mais d'une circonstance aggravante. La cour ordonne que les débats soient poursuivis sur les faits et qualifications de l'arrêt de renvoi. »

« Un crime d'ego et de cupidité »

Au soutien de la thèse de l'assassinat, qui fait encourir à l'accusée la réclusion à perpétuité, M<sup>e</sup> Bonneville a

+ l'accusée. Le temps qu'il expose sa demande, que la partie civile et l'avocat général prennent position, et que la cour délibère pendant plus d'une heure sur cet incident, le planning était irrémédiablement chamboulé. Au final, ce procès qui devait s'achever hier soir sera prolongé aujourd'hui avec le réquisitoire et la plaidoirie de la défense.

### Plus d'assassinat selon la défense

Selon M<sup>r</sup> Lantelme, on ne pouvait plus accuser Sylviane Fabre d'assassinat, dans la mesure où, dans son

Selon lui, pour qu'il en soit autrement, après que Sylviane Fabre a fait appel de sa condamnation, le parquet de Draguignan aurait dû de son côté interjeter un « appel principal » et non un appel incident.

### L'appel a remis les compteurs à zéro

« À partir du moment où il y a eu appel, cela remet les compteurs à zéro, a résumé M<sup>r</sup> Laure Bonnevalle-Haller pour les parties civiles. Vous êtes donc saisis pour juger un assassinat. »

L'avocat général Pierre Cortès a engagé la cour à re-



L'avocat général Pierre Cortès prendra la parole ce matin pour son réquisitoire. (Photo DR)

pousser les conclusions de la défense.

« On n'est pas sur une déclaration d'acquiescement, puisqu'il a été répondu oui

sur la culpabilité de l'infraction de base de l'homicide volontaire. La circonstance aggravante de la préméditation n'est qu'un élément de

caractérisation de ce crime. Votre cour est saisie depuis le début par l'acte d'accusation qui, pour Sylviane Fabre, comporte l'accusation d'as-

sept 2008 Les Circulaires de l'enquête qui militaient pour un crime préparé de longue date.

Il s'agissait pour elle d'un « crime d'ego, de pouvoir et de cupidité », de la part d'une accusée « pour laquelle le prix de la vie d'une société civile immobilière valait bien celle de Colette Deromme ».

M<sup>r</sup> Bonnevalle a parfaitement fait partager la douleur et la souffrance des quatre enfants de la victime : « Son absence les tue. Sylviane Fabre a pris une vie et en a anéanti plusieurs autres. »

G. D.

## En bref

### Roquebrune/Argens non concernée par la majoration de la taxe sur le foncier non bâti

Décidément, difficile de s'y retrouver dans les méandres des nouvelles dispositions concernant la taxe sur le foncier non bâti. Ainsi, contrairement à ce que nous écrivions le 28 septembre dernier dans notre dossier consacré à ce sujet, la commune de Roquebrune-sur-Argens n'est pas dans le périmètre de ce dispositif.

Dans un communiqué, la ville précise : « Roquebrune-sur-Argens échappe à cette majoration de plein droit

car elle ne se situe pas, cumulativement, dans les périmètres d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants et de la taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface : Roquebrune n'est donc pas dans le champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants. De ce fait, la Ville n'a transmis aucune liste de terrains pouvant relever d'une telle disposition à l'administration fiscale et les contribuables locaux peuvent en être rassurés ! »

## Un navire de la Marine à Toulon pour nettoyer la baie de Cannes suite aux inondations

Les violentes intempéries qui ont frappé la Côte d'Azur le week-end dernier ont également eu pour conséquence le rejet en mer d'un tas de débris divers. À La Garde, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de la Méditerranée (Cross-Med) a reçu des appels de la part des plaisanciers et des sémaphores signa-

lant ces objets à la dérive en baie de Cannes.

Considérant que ces débris constituent un danger pour la navigation, le centre opérationnel de la Marine nationale, basé à la préfecture maritime à Toulon, a ordonné, dès lundi, le déploiement sur zone du bâtiment de soutien, d'assistance et de dépollu-

tion (BASD) Ailette.

« Le bâtiment a procédé à la recherche et à la récupération des débris entraînés vers la mer par les inondations », a indiqué la préfecture maritime.

Il s'agit principalement de troncs d'arbres et de morceaux de canalisations, ramenés à la base navale de Toulon pour y être traités.

E. M.

## Santé : les journées Agoras débutent aujourd'hui à Toulon

Quelles politiques volontaristes des collectivités territoriales dans le domaine de la santé, quels parcours pour les personnes âgées, pour celles en situation de handicap ?

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à demain soir, au Pa-

lais des Congrès Neptune à Toulon, les professionnels de la santé de la région PACA sont invités à réfléchir et construire la santé de demain à travers notamment des tables rondes dédiées aux problématiques transversales à l'exemple de « l'évolution des

compétences et parcours, de la complémentarité à la coopération » ou encore « quelles politiques volontaristes des collectivités territoriales dans le domaine de la santé ».

La manifestation est aussi l'occasion pour l'Agence régionale de santé, de rencon-

trer et d'échanger avec ses partenaires, de se poser aussi sur des témoignages etc.

En continu des stands dédiés à la e-santé, aux dépiستages, aux droits des usagers, etc. Journées Agoras de l'Agence régionale de santé, aujourd'hui et demain au Palais Neptune.

# Sylviane Fabre avait-elle prévu d'étrangler sa belle-sœur ?

La préméditation du crime de Colette Deromme était au cœur des débats hier

Qu'ont bien pu se dire ces deux femmes avant que leur vie bascule ? Juste avant que Sylviane Fabre se jette sur sa belle-sœur, Colette Deromme, de dos, la fasse chuter au sol et l'étrangle avec une corde de hamac pendant près d'un quart d'heure, ce 14 avril 2011 dans le hangar de la maison de son fils à Lorgues (Var) ? *Colette Deromme n'a pas eu le temps de discuter de quoi que ce soit, assène M<sup>e</sup> Bonneville-Haller, en partie civile. Elle est arrivée au hangar pour qu'elle entre dans ce hangar et on l'a tuée.*

Pour les enfants de la victime, une belle femme de 50 ans, employée modèle dans l'intermarché de son village, *"tout a été préparé et prémédité"*

**"C'est un crime d'ego, de pouvoir et d'argent"**

M<sup>e</sup> BONNEVILLE-HALLER, PARTIE CIVILE



Une des filles de la victime évoque l'attitude de l'accusée après la mort de sa mère. ZÉSSIN VINCENT-BIAS

*dans un sang-froid époustoufflant". La preuve ? "Soi-disant un rendez-vous avec le médiateur pour régler le problème de la SCI avait été pris le 15 avril. C'est impossible, assure Gabriel-le, sa fille aînée. Ma mère devait aller chercher ma petite sœur à l'école, ce jour-là. Il était donc prévu qu'elles se voient le 14, le jour où elle a été tuée. Tout ça, c'est une grosse machination !"*

*"Que pensez-vous des déclarations des différents témoins ?", tente le président Vogt auprès de l'accusée. "Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?, lâche-t-elle fataliste. Je vais pas en rajouter. Je reconnais les faits mais je ne veux pas qu'on dise des choses fausses." "Mais quel était l'intérêt de faire venir Colette Deromme la veille du rendez-vous avec le médiateur ?", essaie, une fois encore, le magistrat. "Stacèrement, je me rappelle plus", souffle-t-elle, lassée.*

*"Mais pourquoi la mascarade avec le médiateur le lendemain, devant lequel vous appelez la victime en sachant bien qu'elle est morte ?", s'impatiente le juge. "Je sais pas..., se défile Sylviane Fabre. J'étais dans la continuation de ce que j'avais fait." "Bon, avez-vous des gants ? Votre fils l'assure..." reprend le président. "Non, s'énerve-t-elle. Je vous ai même précisé que je m'étais cassé un ongle et que j'avais peur qu'on le retrouve ! Enfin, j'allais pas enfiler des gants devant elle et lui dire : "Attends, je vais prendre une corde pour t'étrangler !"*

Reste un inconnu : le réel mobile. L'argent ? Avec six studios, deux appartements, un commerce et un terrain, Sylviane Fabre n'en manquait pas. La SCI et la gérance qui pouvait lui échapper ont été la goutte d'eau qui a fait déborder ce vase de haine. Amies et confiden-

tes d'abord, les deux belles-sœurs, liées par une rude vie de mère célibataire et une forte personnalité, avaient fini par devenir rivales. Dans le cœur des hommes mais aussi dans celui des enfants de Sylviane. La *"Suchard avec des boucles d'oreilles"* au langage de charretier, bourru, froide et forcée de travail, méprisait, avec une pointe de jalousie, cette belle blonde chaleureuse, mère aimante et aimée. Pourtant, comme elle, Colette a eu *"un passé douloureux"*. En pire. Violée par son père à 13 ans, battue par ses trois compagnons, alcoolique pour *"oublier ses désillusions"*, Colette *"la battante"* avait fini par s'en sortir.

*"Depuis trois ans, elle était libre et heureuse, soignée, coupée de ses relations toxiques. Elle avait la vie devant elle. Sylviane Fabre ne lui en a pas laissé le temps. Elle lui a ôté la vie en lui*

*infligeant une longue agonie, accuse M<sup>e</sup> Bonneville-Haller. Mais combien de haine et de colère y a-t-il en elle ?" Pustigeant le "pragmatisme japonais" de l'accusée et la "comédie indécente qui a suivi", l'avocate a estimé que le mobile était triple : "C'est un crime d'ego, de pouvoir et d'argent."*

Serrés les uns contre les autres, se tenant fermement les mains, les enfants de Colette Deromme étouffent de douleur. *"Ils ont payé cher la folie de cette femme sans scrupules, décrypte leur conseil. Comment peuvent-ils oublier que le corps de leur mère leur a été rendu en état de décomposition, la tête détachée du corps et les mains mangées par des prédateurs ? Sylviane Fabre a pris une vie mais elle en a anéanti plusieurs autres."*

Verdict demain.

Laetitia SAMROGLOU

# Affaire Deromme rejugée en appel : tout ça pour ça

Sylviane Fabre n'a tiré aucun profit de son procès devant les assises des Bouches-du-Rhône. Elles ont écarté l'assassinat, confirmé le meurtre à Lorgues, ainsi que la peine de 30 ans de réclusion

Totale harmonie hier, entre la cour d'assises d'appel des Bouches-du-Rhône et les jurés varois qui, en janvier 2014 avaient déclaré Sylviane Fabre, 56 ans, coupable du meurtre de son ex-belle-sœur Colette Deromme, le 14 avril 2011 à Lorgues. Comme leurs prédécesseurs l'avaient fait à Draguignan, les jurés aixois ont dit que l'accusée n'avait pas prémédité son crime. Et comme lors du premier procès, ils ont infligé à Sylviane Fabre le maximum de la peine prévue pour meurtre. Enfin, comme à Draguignan, l'avocat général avait requis « pas moins de » vingt-cinq ans de réclusion pour assassinat.

## La préméditation au cœur du débat

« J'ai cherché dans le dictionnaire s'il existait un féminin au mot assassin, a confié l'avocat général Pierre Cortès. Il n'y en a pas. »

Pour autant, pendant deux heures et demie d'un dense réquisitoire, il a empli pas moins de quatorze éléments à charge, qui signaient selon lui la préméditation.

Cela allait de la « personnalité rigide et brutale » de l'accusée, à sa « haine posthume qui persiste quatre ans après les faits », en passant par « un conflit patrimonial exacerbé » ou « un acharnement à tuer ».

Sur l'intention homicide, il n'y avait guère de doute : « Une strangulation avec un lacet maintenu avec force pendant un quart d'heure. »

## Dans la bouche de l'accusée

À cet égard, l'avocat général a cité les mots même de Sylviane Fabre : « Je ne me suis arrêtée de serrer que quand elle a arrêté de râler. J'avais en tête quelque chose comme : J'ai commencé, je suis

obligée de finir. »

Pierre Cortès a également trouvé dans les déclarations de l'accusée un aveu involontaire de la préméditation. Cela s'était passé lors de la reconstitution, où David Parel, le fils de Sylviane, avait indiqué qu'il l'avait vue sortir de la remise avec des gants en latex aux mains.

Elle avait eu cette réflexion spontanée : « Je ne pouvais pas avoir de gants, sinon Colette se serait doutée de quelque chose. »

Autre réflexion lourde de sens de l'accusée, qui affirmait avoir pris ce qui lui tombait sous la main lors d'une soudaine et violente dispute. Et pourtant : « J'ai choisi la coutelette parce que j'ai une répugnance pour le sang. »

Pour M. Olivier Lantelme, il était capital de combattre la préméditation. Il s'y est employé à Aix avec le même succès qu'à Draguignan.

Les éléments à charge ?

« Tout a été interprété comme preuves de la préméditation. Mais depuis quand est-ce ou quelque un arriver sans arme pour un meurtre prémédité, sous le nez de témoins étrangers au crime, sans rien avoir prévu de l'après-crime ? Il reste un meurtre sordide. Mais la réalité du drame, c'est que le passage à l'acte de Sylviane Fabre, c'est comme une boule de souffrance affective qui explose dans la rue. »

Il a de nouveau demandé aux jurés de rendre un verdict à visage humain, qui laisse une place à l'espoir.

Les derniers mots de Sylviane Fabre ont été pour les enfants de Colette Deromme.

« Je voulais leur demander pardon de leur avoir fait rougir cette épreuve en faisant appel. Je n'aurais pas dû. »

Sur ce point-là, le résultat du délibéré lui a donné raison.

G. D.

## No man's land procédural

Pourquoi Sylviane Fabre avait-elle fait appel de sa condamnation pour meurtre à trente ans de réclusion, au risque de se voir condamnée plus sévèrement pour assassinat ?

L'avocat général l'a expliqué aux jurés en faisant de la vulgarisation du droit pénal.

« L'objectif est que vous la condamnerez pour meurtre, à une peine moindre. »

« Le code de procédure pénale prévoit que pour infliger la peine maximum de trente ans de réclusion, il faut une majorité des deux tiers du jury. Sinon, on procède à un deuxième tour de scrutin où le maximum est de vingt ans. »

« Entre trente et vingt ans, c'est un no man's land. C'est curieux, mais c'est comme ça. »

« L'objectif de la défense est de vous convaincre que c'est un meurtre, et de vous dire : vous n'allez tout de même pas lui mettre trente ans comme à Draguignan. »